

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00380

**COMPOSITION, CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION DU
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 2020-2026**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 112
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

RECUEIL PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201205-0202003800

DATE: 07/12/2020 11:00:00

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

COMPOSITION, CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 2020-2026

La Loi indique qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'intercommunalité doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement.

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole existe depuis 2003 sur notre territoire.

Instance de débats et de propositions composée de représentants de la société civile, il permet d'associer des acteurs économiques et sociaux, institutionnels et associatifs, à la réflexion sur l'avenir de la Métropole.

Le Conseil de développement occupe ainsi une place de premier rang pour rapprocher les points de vue autour de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Saint-Etienne Métropole souhaite ainsi que le Conseil de développement poursuive et renforce son action dans un contexte qui pose de nouveaux enjeux pour la Métropole, grâce au renouvellement de sa composition et aux principes de travail décrits ci-après.

1. Historique

Les Conseils de développement ont été institués par la Loi d'Aménagement du Territoire du 25 juin 1999, puis généralisés aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants par la Loi Nôtre du 07 août 2015 complétée par la Loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017.

La Loi « Engagement et proximité », promulguée le 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, confirme la mise en place obligatoire d'un Conseil de développement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole a été créé par délibération du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole le 07 juin 2003. La délibération du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 10 décembre 2014 a procédé à son renouvellement.

2. Rôle du Conseil de développement

Le Conseil de développement est une instance consultative permanente représentative de la société civile organisée.

Espace d'expression citoyenne, il s'intéresse à la vie et au développement de la Métropole dans sa globalité sur saisies de Saint-Etienne Métropole ou auto-saisines de ses membres.

Laboratoire d'idées, le Conseil de développement représente une force de propositions et de projets construits collectivement. Il contribue à dégager des consensus entre les forces vives qui le composent.

Il privilégie une démarche prospective et un croisement des expertises politique, technique et citoyenne pour éclairer à sa mesure, les choix des élus concernant l'avenir de la Métropole et de ses habitants.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

Il constitue plus largement un relais des points de vue de la société civile organisée auprès des élus sur les grands thèmes qui fondent l'attractivité du territoire et sur les réponses aux enjeux majeurs du territoire dans le développement économique, le développement durable et l'accompagnement social.

Le Conseil de développement contribue, par ses travaux, à la compréhension du fait intercommunal et métropolitain.

Il travaille et échange en réseau avec d'autres instances consultatives notamment au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au-delà.

Ses investigations et ses réflexions peuvent aussi le conduire à considérer les acteurs et territoires connexes.

3. Composition et mode de désignation

- Composition

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole est composé de représentants des milieux, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI tel que demandé par le Code général des collectivités territoriales. Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Il est proposé de faire évoluer la composition du Conseil de développement avec une refondation des quatre collèges qui préexistaient depuis l'instauration du Conseil en 2003 (compétences associatives, compétences institutionnelles, compétences productives et professionnelles, personnes qualifiées).

Les nouveaux collèges qui composent le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole sont les suivants :

1. Acteurs de l'économie et entreprises

Ce collège regroupe les acteurs privés de l'industrie et du secteur tertiaire, de l'agriculture ainsi que leurs représentants au sein des organisations professionnelles et syndicales.

2. Acteurs du cadre de vie et de l'environnement

Ce collège regroupe les acteurs impliqués dans les domaines de l'aménagement, du logement, des déplacements, des énergies et de la transition écologique.

3. Acteurs de la culture, du sport, de l'éducation

Ce collège regroupe les acteurs qui appartiennent aux mondes de la culture, du sport, de l'enseignement y compris l'enseignement supérieur et la recherche, la formation et la recherche académique.

4. Les acteurs de la santé, solidarité et du lien social

Ce collège regroupe les professions de la santé ainsi que les organismes de gestion, le monde de l'insertion, les acteurs sociaux du handicap et de la solidarité, du droit et de la justice.

Par ailleurs, afin de refléter la population du territoire dans ses différentes classes d'âge des partenariats pourront être recherchés avec des établissements de l'Enseignement Supérieur, ou d'autres structures représentatives de la Jeunesse afin d'intéresser les jeunes citoyens aux travaux du Conseil de développement.

- Mode de désignation des membres

Les personnes qualifiées nommées au Conseil de développement sont identifiées dans le tableau qui figure dans l'annexe jointe à cette délibération.

Pour ce qui concerne les organismes, ils désignent et renouvellent eux-mêmes leurs représentants auprès du Conseil de développement. Saint-Etienne Métropole n'a donc pas à délibérer à chaque changement de délégué. Leurs noms sont mentionnés uniquement à titre d'information.

La liste des membres est révisable en fonction de l'évolution du Conseil de développement mais également en fonction de l'assiduité des membres, ou de l'évolution des organismes membres.

4. Organisation et fonctionnement du Conseil de développement

Le Conseil de développement s'organise librement.

Les séances plénières sont des lieux de débat. Les Assemblées générales constituent plus particulièrement les instances de validation des travaux du Conseil de développement.

Le Bureau est un organe de décision et de pilotage opérationnel. Il peut créer un ou plusieurs groupes chargés de préparer des propositions, les avis et les rapports. Il assure alors le suivi et la coordination des travaux des différents groupes de réflexion.

Le Président du Conseil de développement représente le Conseil de développement et assure la cohérence globale des travaux. Il est l'interlocuteur privilégié des élus. Il est assisté s'il le souhaite par des Vice-Présidents.

Le Conseil de développement devra actualiser son règlement intérieur qui sera approuvé en Assemblée générale.

Saint-Etienne métropole propose au Conseil de développement un programme annuel de saisines.

5. Moyens et Relation avec Saint-Etienne Métropole

- Moyens alloués au Conseil de développement

Les moyens alloués au Conseil de développement s'inscrivent dans le cadre du processus budgétaire de Saint-Etienne Métropole.

Il est doté de moyens d'animation et de moyens financiers lui permettant de s'organiser et de fonctionner librement.

Dans le cadre de ses travaux, il peut mobiliser les services de Saint-Etienne Métropole ainsi que l'agence d'urbanisme EPURES dans le cadre du programme partenarial de Saint-Etienne Métropole.

En revanche, le fonctionnement du Conseil de développement est basé sur le bénévolat. Par conséquent, les membres ne sont pas indemnisés. Les frais de déplacements pourront être pris en compte selon les règles en vigueur dans la fonction publique territoriale.

- Relations avec l'institution

Saint-Etienne Métropole propose au Conseil de développement un programme annuel de Saisines et effectue un retour au Conseil de développement sur la prise en compte de ses avis quelques mois plus tard.

Le Conseil de développement présente de manière synthétique, avec l'accord du Président de la Métropole, chacun de ses avis en Conseil Métropolitain ou en Bureau.

6. Diffusion des travaux et communication du Conseil de développement

Les productions du Conseil de développement sont transmises au Président de Saint-Etienne Métropole, à l'ensemble des élus métropolitains, à la Direction générale ainsi qu'aux directeurs de Saint-Etienne Métropole.

Ils peuvent également être transmis aux directeurs généraux des services ou secrétaires généraux des Communes membres et à certains partenaires et relais d'opinion qu'il juge pouvoir être intéressés par ses productions.

Le Conseil de développement dispose de moyens de communication (site internet, bulletin d'information, réseaux sociaux) lui permettant d'assurer la publicité de ses travaux. Les moyens mis en œuvre sont définis en accord avec Saint-Etienne Métropole.

Les séances plénières et les Assemblées générales peuvent faire l'objet de communiqués de Presse et/ou de Conférence de Presse.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte de la tenue d'un débat sur les modalités et les conditions de consultation du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole,**
- **accepte l'instauration du Conseil de développement pour la durée du mandat selon la composition proposée en annexe et les conditions exposées ci-avant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec les 4 abstentions suivantes :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Julie TOKHI.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE : COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – 24/11/2020**COLLEGE 1 : ACTEURS DE L'ECONOMIE ET ENTREPRISES (56 sièges)**

Caisse des Dépôts et Consignations	Christian	PASCAULT
Casino Guichard Perrachon	Gilbert	DELAHAYE
CCI Lyon Métropole Délégation de Saint-Étienne	Alain	GRANDOUILLER
CETIM Saint-Etienne	Pierre	CHALANDON
CGPME	Daniel	VILLAREALE
Chambre d'Agriculture	Raymond	VIAL
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire	Georges	DUBESSET
CIMES	Christophe	PUPIER
CLEO - Club d'entrepreneurs de l'Ondaine	Laurent	LHERBRET
Club Gier Entreprises	Cédric	FEBBRARO
Club de la Presse	Eric	LAISNE
Conseil National des Professions Automobile Loire	Olivier	FAURE
Confédération Paysanne	Anne	DEPLAUDE
Crédit Agricole Loire - Haute-Loire	Eric	PINAULT
DIGITAL LEAGUE	Catherine	BOCQUET
Emploi Loire Observatoire	Alain	SOWA
Est STéphanois En Réseau (ESTER)	Alain	ANGIN
FDSEA	Hervé	CIZERON
Fédération bancaire de la Loire	René	DU LAC
Fédération BTP Loire	Jean-Philippe	RIA
Fédération BTP Loire - Branche Travaux Publics	Bruno	FAURE
Groupe LA POSTE	Olivier	LIMOUSIN
HEF	Philippe	MAURIN-PERRIER
Jeune Chambre économique de Saint-Etienne	Grégory	BERTHOLON
Jeunes Agriculteurs de la Loire	Julien	GRATALOUP
KERANOVA	Fabrice	ROMANO
MECALOIRE	Christophe	ROSENSTIEL
MEDEF LOIRE	Benoît	FABRE
MINALOGIC	Elvir	MUJIC
Pôle Agroalimentaire Loire	André	DUVERNOIR
Pôle Emploi	Gilles	DESVAQUET
Pôle des Technologies Médicales	Stéphane	MATHIEU
Réseau Entreprendre Loire	Didier	CHATAING
RONALPIA	Julie	PERRIN
SAM Outillage	Frédéric	CHAMPAVÈRE
SAVOYE	Daniel	PERRIN
TL7	Rémi	PUPIER
THALES-ANGENIEUX	Bertrand	BOISMOREAU
THUASNE	Elizabeth	DUCOTTET
UFC Que Choisir Loire	Gérald	CHAMBERT
UTI - CFDT Loire Haute-Loire	Gilbert	DAVID
UD - CFE - CGC Loire	Serge	GOMET
UD - CFTC Loire	Alain	FILLIERE
UD - CGT Loire	Jean-Michel	GOURGAUD
UD - FO Loire	Jean-Pierre	VALLERY
UD - UNSA Loire	Benjamin	RASSARD
UIMM Loire	Daniel	ROCHÉ
Union Professionnelle Artisanale	Bertrand	MONNATTE
Personnalité Qualifiée	Jean	DUPLAY

Personnalité Qualifiée	Bernard	LAROCHE
Personnalité Qualifiée	Jean-Pierre	LE MEN
Personnalité Qualifiée	Martial	ROSER
Personnalité Qualifiée	Charles	SASSO
Personnalité Qualifiée	Patrick	SCHAEFFER
Personnalité Qualifiée	Bruno	TARDY
Personnalité Qualifiée	Carole	TAVITIAN

COLLEGE 2 : ACTEURS DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (22 sièges)

ADTLS	Nicolas	PEYRARD
ALEC 42	Richard	GONNET
AMAP	Jean-Pierre	MOUSSET
AURA-Hlm Loire Drôme Ardèche Haute Loire	Marie-Laure	VUITTENEZ
BIOCOOP	Joseph	DE RONNE
CIRIDD	Claude	COTTIER
ENEDIS	Augustin	MONTOUSSÉ DU LYON
France Nature Environnement Loire	Alain	BONARD
GRDF	Béatrice	BRASSET
Groupe PROCIVIS Forez Velay	Christian	COSTE
OCIVÉLO	Florent	MISSEMER
POLE ECO-CONCEPTION	Samuel	MAYER
SNCF	Pascal	REYNAUD
Stéphanoise des Eaux	Cédric	SZTELMA
Union nationale de la Propriété Immobilière	Patrice	LONGEON
Personnalité Qualifiée	Jean-Pierre	AUDOUDARD
Personnalité Qualifiée	Maurice	BONNAND
Personnalité Qualifiée	Marc	BONNEVILLE
Personnalité Qualifiée	Christian	BRODHAG
Personnalité Qualifiée	Nicole	CHARROIN
Personnalité Qualifiée	Sylvie	PLOTTON
Personnalité Qualifiée	Etienne	SAMOUILLE

COLLEGE 3 : ACTEURS DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE L'EDUCATION (22 sièges)

AFFA - Formation professionnelle	Anne-Sophie	LAROCHE
Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes, Auvergne	François-Marie	LARROUTOUROU
Cité du Design	Thierry	MANDON
EM LYON Business school Campus de Saint-Etienne	Olivier	BACHELARD
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne	Denis	SEBBAN
Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne	Pascal	RAY
FASEE - Université Jean Monnet	Maëla	VALEMBOSIS
FCPE (fédération des Conseils de Parents d'élèves)	Catherine	LIMOUSIN
ISTP / IRUP	Cyril	FAURE
La Ligue de l'enseignement de la Loire	Saïd	IDIR
Office des sports de Saint-Chamond	Jean-Paul	PICHON
OMSS	Gilles	MONNIER
PEEP de la Loire	Didier	CARMAUX
Télécom Saint-Etienne	Jacques	FAYOLLE
Union Française des Centres de Vacances Loire	Bernadette	FOREST
Université Jean Monnet	Michèle	COTTIER
Zoomacom	Renaud	DENIS
Personnalité qualifiée	Bernard	ALLOMBERT
Personnalité qualifiée	Alain	BELLI

Personnalité qualifiée	Laurent	CHASTELLIERE
Personnalité qualifiée	Roland	COMTE
Personnalité qualifiée	Maurice	GALLAND

COLLEGE 4 : ACTEURS DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE ET DU LIEN SOCIAL (29 sièges)

ADAPEI Loire	Marc	BONNEVIALLE
ADSEA 42 / SAUVEGARDE 42	Bertrand	JULLIEN
Association départementale des MJC de la Loire	Guillaume	ARMAGNAT
Association EGEE "Entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise"	Jean-Pierre	DEVOUASSOUD
Banque Alimentaire de la Loire	Jean	GOYET
CDAJEP - La Jeunesse au Plein Air	Yvan	SERPOUEY
CHU de Saint-Etienne	Michaël	BATTESTI
Conseil Départemental Ordre Masseurs Kinésithérapeutes	Jean-Bernard	MUIZZO
Croix Rouge de La Loire	Christian	CHAMPAVERE
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Loire	Xavier	MAGAT
Habitat et Humanisme Loire	Jacques	DONZE
Hôpital Privé de la Loire	Jansson	GASSIA
Institut de Cancérologie de la Loire	Pascale	MOCAER
Ligue contre le Cancer de la Loire	Jérôme	JAUBERT
MESSIDOR Loire	David	ZAPPAROLI
Mutualité française Loire/Haute Loire/ AESIO Santé	Rémi	BOUVIER
Ordre des Avocats	Pierrick	SALEN
OSPA- MONA LISA	Jean-Paul	BARBOT
PIMMS	Rabah	TAOUTAOU
SOLIHA Loire	Henry	DUPOIZAT
Union Départementale des Associations Familiales de la Loire	Bertrand	VIALATTE
Personnalité qualifiée	Franck	CHAUVIN
Personnalité qualifiée	Pierre	CHAZELET
Personnalité qualifiée	Béatrice	CHOVET
Personnalité qualifiée	Norbert	DEVILLE
Personnalité qualifiée	Alain	FOURNIER
Personnalité qualifiée	Evelyne	GIROUD
Personnalité qualifiée	Jean	MUNSTER
Personnalité qualifiée	Gilbert	SOGLU

TOTAL

129 sièges